

## Demander la complémentaire santé solidaire

La demande de complémentaire santé solidaire (**CSS**) est accessible aux particuliers, âgés d'au moins 16 ans, ayant des droits maladie ouverts.

Le service en ligne permet de connaître votre éligibilité à la CSS et de déposer votre demande après avoir attesté sur l'honneur l'exactitude de la déclaration.

En fonction de la situation:

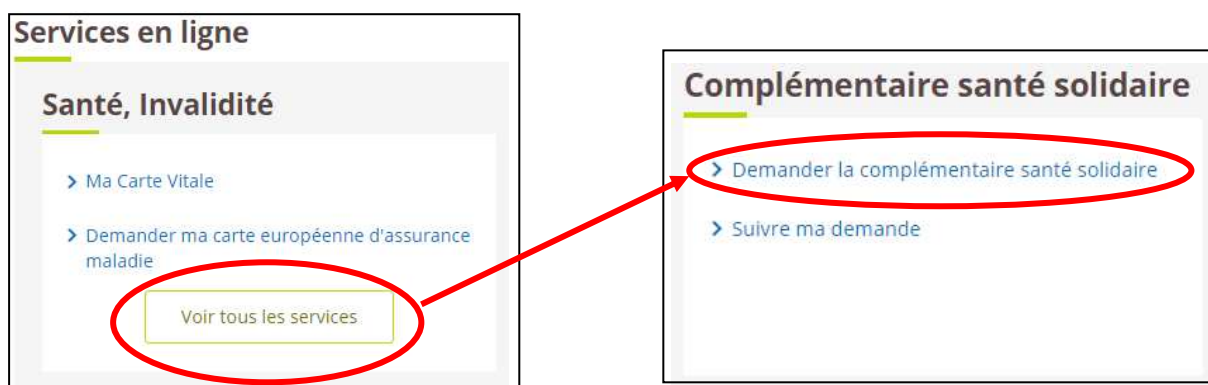
- La CSS sera attribuée gratuitement,
- La CSS sera attribuée en contrepartie d'une participation financière,
- La CSS sera refusée.

**Etape 1** : sur la page d'accueil [sudaquitaine.msa.fr](https://sudaquitaine.msa.fr), bouton **Se connecter**

*S'il s'agit d'une première connexion, vous trouverez un guide d'aide à la connexion sous l'onglet Particulier / Services en ligne Particulier / Tutoriels services en ligne / 1ère connexion site MSA (particulier ou exploitant selon la situation)*



**Etape 2** : Dans la rubrique **Santé, Invalidité**, sélectionner « Voir tous les services » puis « Demander la complémentaire santé solidaire » dans le pavé **Complémentaire santé solidaire**



Pour la suite de la saisie, **préparez** :

- **votre dernier avis d'impôt sur le revenu**
- **votre n° allocataire, si la CAF vous verse des prestations familiales**

## Etapes clefs

Une demande en 5 phases :

1. **Résidence** > 2. **Foyer** > 3. **Ressources** > 4. **Organisme** > 5. **Récapitulatif**

Elles ne sont pas systématiquement affichées (affichage dynamique des écrans en fonction des informations apportées)

- **Page d'accueil du service en ligne** « Demander la complémentaire santé solidaire »

Depuis cette page, vous pouvez poursuivre une demande préalablement sauvegardée **1**

ou faire une nouvelle demande **2**



### • **Résidence**

L'écran est composé de 3 blocs qui s'affichent successivement selon les réponses cochées. (image ci-dessous)

- ❖ **Question 1** → Habitez-vous en France depuis plus de 3 mois ?
  - **Oui** : affichage de la question 2.
  - **Non** : renvoi vers la page récapitulatif avec le message suivant : " Vous habitez en France depuis moins de trois mois, vous ne pouvez pas bénéficier de la Complémentaire Santé Solidaire."
- ❖ **Question 2** → Votre adresse est-elle correcte ?
  - **Oui** : affichage de la question 3.
  - **Non** : renvoi vers le service en ligne de changement d'adresse.
- ❖ **Question 3** → Êtes-vous locataire, propriétaire ... ?  
Vous sélectionnez son type de résidence dans la liste puis cliquez sur "Suivant"

Demander la Complémentaire Santé Solidaire

1 — 2 — 3 — 4 — 5  
 Résidence — Foyer — Ressources — Organisme — Récapitulatif

 **Votre résidence**


Habitez-vous en France depuis plus de 3 mois ?  Oui  Non 1

Votre adresse est : ROUTE DE LA FREYDEYRE  
LD LES COTES  
43260 ST HOSTIEN 2

Cette adresse est elle correcte ?  Oui  Non

Êtes-vous ? 3

locataire  
 propriétaire  
 en maison retraite  
 logé(e) gratuitement  
 sans logement

 **Adresse incorrecte**

Votre adresse de résidence est incorrecte.

Nous vous invitons :

- ▶ à la mettre à jour à l'aide du [télé-service changement d'adresse](#)
- ▶ puis à renouveler votre demande.



- Vous pouvez immédiatement changer votre adresse en ligne depuis votre espace privé par **Mon Compte / Adresse / Modifier cette adresse**.
- Vous pouvez adresser un message à la MSA Sud Aquitaine depuis votre espace privé rubrique Contacts et Echanges / Mes Messages / Accéder à la messagerie
- Vous pouvez téléphoner au centre de contacts au 05 58 06 55 00 pour signaler le changement (attention : attente téléphonique parfois longue)

## • Foyer

La composition du foyer correspond aux bénéficiaires suivants :

- ✓ le demandeur et son conjoint éventuel ;
- ✓ les personnes à charge de moins de 25 ans.

Votre foyer : composition

Vous et votre conjointe

Pierre Fabienne

Personnes à charge de moins de 25 ans

Kevin Magalie Maxime

La composition de votre foyer ci-dessus est-elle correcte ? Oui Non

Abandonner Continuer plus tard Précédent Suivant

❖ Question : La composition de votre foyer ci-dessus est-elle correcte?

- **Oui** : passage à l'étape suivante « la situation du foyer »
- **Non** : entraîne une question supplémentaire « Souhaitez-vous ajouter une nouvelle personne ? »
  - **si réponse "oui"**, en cliquant sur "Suivant", affichage du message ci-dessous :

Ajout d'une personne supplémentaire dans votre foyer

Pour ajouter une ou plusieurs personnes dans votre foyer, nous vous invitons :

- ▶ à contacter votre caisse afin qu'elle vous précise les pièces justificatives à fournir
- ▶ puis à renouveler votre demande après prise en compte de la modification de votre foyer par la MSA.

> Retour à l'accueil

**Vous ne pouvez pas ajouter directement des membres à votre foyer depuis le service en ligne**



**Vous devez adresser un message à la MSA Sud Aquitaine** par votre espace privé / contacts et échanges / Accéder à la messagerie ou téléphoner au centre de contacts au 05 58 06 55 00 pour connaître les justificatifs à fournir.

- **si réponse "non"**, en cliquant sur "Suivant" → possibilité de supprimer des membres du foyer en cochant la case correspondant à la personne à retirer du foyer – Si la composition de la famille est correcte, passez à la page suivante.

### ❖ La situation du foyer

Sur cet écran, différentes questions vous sont posées pour chaque membre du foyer selon leur situation :

- " **Bénéficiaire du RSA ?** " pour les personnes d'au moins 18 ans ;
- " **Est en garde alternée ?** " pour les membres du foyer de 0 à 18 ans ;
- " **Votre organisme d'assurance maladie** " pour les membres du foyer ne relevant pas de la MSA : saisir le nom de l'organisme et le département (ou la ville).

Votre foyer : situation

1. **bénéficiaire du RSA** : Oui / Non

2. **votre organisme d'assurance maladie** : CPAM Ile de France

3. **votre organisme d'assurance maladie** : L'INMSA DRÔME

4. **est en garde alternée** : Oui / Non

5. **est en garde alternée** : Oui / Non

Abandonner | Continuer plus tard | Précédent | Suivant



**Si vous percevez des prestations familiales de la CAF,  
Pensez à nous communiquer votre n° allocataire**

- **Ressources**

**1. Revenus** : les informations relatives à vos revenus sont récupérées par le Dispositif de Ressources Mensuelles (DRM) qui est alimenté par les organismes de couverture sociale et les entreprises. Les informations reçues du DRM sont réputées valides et ne sont pas modifiables. Si vous n'êtes pas d'accord avec les montants issus du DRM, et que vous souhaitez les modifier, vous devez en faire la demande sur le service inter régimes « Modification des ressources », portail « Mes Droits Sociaux », rubrique "Mes Ressources ». A défaut, vous pouvez faire une demande de CSS avec le formulaire papier qui vous permettra de tout déclarer vous-même. . Les informations non récupérées par le DRM restent saisissables par le demandeur. *(La question des revenus concerne adhérent, conjoint, et/ou enfant de plus de 14 ans).*

**2. Aides** : la réponse sur la perception de l'aide au logement pendant la période de référence a un impact sur le déroulement de la saisie.

**3. Biens** : la possession d'un terrain ou d'un logement non loué implique une saisie supplémentaire.

**4. Charges** : pensions alimentaires versées qui seront déduites du total des ressources.

**Revenus**

Avez-vous eu des ressources ou des charges pour la période de novembre 2018 à octobre 2019 ?

Les sommes perçues au titre du RSA et de la Prime d'Activité ne sont pas à prendre en compte dans les ressources

Derniers revenus non salariés annuels connus  €

Avez-vous perçu des revenus d'une micro entreprise ?

Revenus salariés nets de novembre 2018 à octobre 2019  € 12

Primes d'intéressement de novembre 2018 à octobre 2019  €

Allocations chômage de novembre 2018 à octobre 2019  €

Indemnités journalières de novembre 2018 à octobre 2019  €

Pensions, retraites et rentes imposables et non imposables de novembre 2018 à octobre 2019  €

Avez-vous perçu une allocation de solidarité de novembre 2018 à octobre 2019 ?

Pré-retraite de novembre 2018 à octobre 2019  €

Autres ressources de novembre 2018 à octobre 2019  €

**Aides**

Prestations familiales de novembre 2018 à octobre 2019  €

Avez-vous perçu l'allocation adulte handicapée de novembre 2018 à octobre 2019 ?

Avez-vous perçu l'allocation supplémentaire d'invalidité de novembre 2018 à octobre 2019 ?

Avez-vous perçu de l'aide au logement de novembre 2018 à octobre 2019 ?

Aujourd'hui, percevez-vous de l'aide au logement ?

Pensions alimentaires reçues de novembre 2018 à octobre 2019  €

Secours et aides réguliers de novembre 2018 à octobre 2019  €

Bourse d'étude de l'enseignement supérieur de novembre 2018 à octobre 2019  €

**Biens**

Loyers, fermages perçus de novembre 2018 à octobre 2019  €

Possédez-vous un terrain qui n'est pas loué ?

Possédez-vous un logement qui n'est pas loué ?

Revenus des capitaux imposables de 2017  €

Capitaux non productif de revenu de 2017  €

**Charges**

Pensions alimentaires versées de novembre 2018 à octobre 2019  €

## • Choix Organisme

Il permet de déclarer l'organisme complémentaire susceptible de gérer la CSS

A cette étape, vous décidez si vous souhaitez le même organisme complémentaire pour tous les membres de votre foyer :

### Très important

• **Attention** à la réponse que vous cochez à la question :  
« **Souhaitez-vous que votre CSS soit gérée par la MSA Sud Aquitaine ?** »

**OUI** : La MSA SUD AQUITAINE devient également votre mutuelle santé, il n'y a pas d'orientation vers une mutuelle complémentaire santé privée.

**NON** : Vous avez fait le choix d'une mutuelle complémentaire santé privée, vous devez impérativement préciser ses coordonnées.

❖ **si réponse Oui** : apparition des questions ci-dessous

The screenshot shows a multi-step process titled "Demander une aide à une complémentaire santé". The steps are: 1 Résidence, 2 Foyer, 3 Ressources, 4 Organisme (highlighted), and 5 Récapitulatif. Below the steps, the section "Choix de votre Organisme complémentaire" contains two questions. The first question is "Souhaitez-vous le même organisme complémentaire pour les membres de votre foyer ?" with "Oui" selected. The second question is "Souhaitez-vous que votre CSS soit gérée par MSA SUD AQUITAINE ?" with "Non" selected. Below these questions is a section titled "Coordonnées de l'Organisme complémentaire" with input fields for "nom", "adresse", "code postal", and "commune". At the bottom, there are buttons for "Abandonner", "Continuer plus tard", "Précédent", and "Suivant". Red arrows point from the text above to the "Non" button and the "Coordonnées de l'Organisme complémentaire" section.

❖ **si réponse Non** : au clic sur "Suivant", accès à l'étape finale « **Récapitulatif** »

- **Récapitulatif**

Après avoir coché la case "J'atteste sur l'honneur que ces informations sont exactes et sincères", le service en ligne affiche l'éligibilité ou non à la CSS :

- **Refus de CSS**

J'atteste sur l'honneur que ces informations sont exactes et sincères  
Quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration est passible de pénalités financières, d'amende et/ou d'emprisonnement (articles 313-1, 441-1 et 441-6 du code pénal et articles L. 114-13 et L.162-1-14 du code de la sécurité sociale)

**Non** Votre foyer ne peut pas bénéficier de la Complémentaire Santé Solidaire.

Imprimer Précédent Quitter

- **CSS payante**

**Oui**

Vous pouvez bénéficier de la Complémentaire Santé Solidaire sous réserve de réception des pièces justificatives avant le [ ] et du versement d'un montant de participation mensuelle estimé à [ ] € pour votre foyer ?  
Seule l'étude du dossier par la MSA donnera lieu ou non à l'ouverture de votre droit.

Votre téléphone ?  
[ facultatif ]

Envoyer votre demande ▶

- **CSS gratuite**

J'atteste sur l'honneur que ces informations sont exactes et sincères  
Quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration est passible de pénalités financières, d'amende et/ou d'emprisonnement (articles 313-1, 441-1 et 441-6 du code pénal et articles L. 114-13 et L.162-1-14 du code de la sécurité sociale)

**Oui**

Vous pouvez bénéficier de la Complémentaire Santé Solidaire sous réserve de réception des pièces justificatives avant le [ ]  
Seule l'étude du dossier par la MSA donnera lieu ou non à l'ouverture de votre droit.

Votre téléphone ?  
[ facultatif ]

Envoyer votre demande ▶

Abandonner Continuer plus tard Imprimer Précédent



Si le résultat de la demande est positif, vous êtes invités à déposer votre demande en ligne, en cliquant sur « **Envoyer votre demande** »  
Après l'envoi de la demande, la page « **Confirmation** » est affichée avec :

- ✓ **l'accusé de réception** de l'envoi de la demande ;
- ✓ **l'accès au récapitulatif** sous format PDF ;
- ✓ **la liste des documents à transmettre à la MSA**, pour le traitement du dossier
- ✓ **le rappel de la date limite** de réception des pièces justificatives.

➤ **Vérifiez sur l'accusé de réception:**

- les pièces justificatives à adresser à la MSA
- La date butoir d'envoi des documents

Exemple d'un accusé de réception suite à un résultat positif pour la **CMU-C**



MSA le 11/10/2019 [Ne pas répondre à ce mail, utiliser le lien contact sur le téléservice concerné]



Bonjour Pierre

Votre demande de Complémentaire Santé Solidaire a bien été transmise à la MSA le 11/10/2019 à 15:28, sous le numéro d'enregistrement 46\_DCMU\_20191011\_0

**Important :**  
Votre demande ne sera étudiée qu'à réception **avant le 11 novembre 2019** de :

- votre dernier avis d'imposition

Vous pouvez suivre l'avancement de vos demandes en cours en cliquant sur le lien :

- [accéder aux demandes en cours](#)

La MSA vous remercie de votre confiance.

La procédure est terminée, vous pouvez vous déconnecter.



# Gagnez du temps

**Envoyez les pièces justificatives par votre espace privé :**

Déposez vos documents en ligne via « Mon espace privé » puis « Contacts et Echanges » et « Envoyer un document »

**Suivez en ligne l'avancée de votre demande de CSS :**

« Mon espace privé » puis « Suivre mes demandes »

**Contactez la MSA par votre messagerie sécurisée :**

« Mon espace privé » puis « Mes Messages » et « Accéder à la messagerie »